



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonds d'art contemporain

Question écrite n° 29748

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les fonds régionaux d'art contemporain. À l'heure où la situation économique du pays est catastrophique, où la dépense publique est une des plus importantes du monde avec 57,2 % du PIB en 2013, soit une augmentation de 0,9 % en un an (20 milliards d'euros), l'augmentation des dépenses des FRAC pose question. Le fait de soutenir « des artistes aux démarches complexes et engagées ce que les collections privés ne souhaitent pas faire » est la porte ouverte à tous les abus. Il lui demande donc s'il est bien cohérent de laisser croître ces dépenses alors que l'entretien du patrimoine manque cruellement de moyens.

Texte de la réponse

Les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) ont, depuis leur création en 1982, pour missions de collectionner l'art de notre temps, le donner à voir et en faire la pédagogie en proposant un nouveau mode de relation avec les publics, fondé sur la circulation des oeuvres sur l'ensemble de leur territoire régional mais aussi aux plans national et international. Le financement que l'État leur consacre, bien que significatif, doit être relativisé. Il s'élevait en 2012 à environ 9 M€ (fonctionnement et investissement), soit 0,25 % du budget du ministère de la culture et de la communication, tandis que les dépenses consacrées au patrimoine s'élevaient à 304 M€ (Monuments historiques), soit environ 9 % du budget du ministère. Le réseau des FRAC, qui compte aujourd'hui une institution dans chaque région de métropole ainsi qu'à la Réunion (23), est l'une des réussites de la décentralisation artistique et culturelle et l'un des instruments essentiels des politiques publiques en faveur de la création contemporaine, avec les centres d'art contemporain et les écoles supérieures d'art notamment. Cette réussite tient notamment dans la capacité de ces institutions à prendre en considération les singularités locales.

Eléments de bilan :

RÉSULTATS d'activités des 22 FRAC (hors Corse)	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'expositions dans et hors les murs	490	474	477	540	530
Fréquentation en France (hors international)	1 276 443	1 143 000	1 226 603	929 131	1 724 731
Prix moyen payé par le visiteur pour les expositions *	0,41 €	0,41 €	0,41 €	0,41 €	0,63 €

Subvention (programme 131 et 224) hors acquisitions	4,9 M€	5,5 M€	5,9 M€	6,3 M€	6,8 M€
Coût pour l'Etat par visiteur	3,8 €	3,8 €	4,8 €	6,7 €	3,9 €

* 3 FRAC seulement sont payants (Limousin, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Bretagne depuis juillet 2012 dans son nouvel équipement) Les éléments disponibles sur l'activité des FRAC témoignent de leur attractivité : près de 1,8 millions de visiteurs en 2012, soit une hausse de leur fréquentation de 500 000 visiteurs rapportée à 2004. Ceci représente pour l'État un coût de 3,9 € par visiteur en 2012, que l'on peut considérer comme modéré.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29748

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6292

Réponse publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10332